

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 9 juin 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du mardi 16 juin 2020

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'AIDES AUX ENTREPRISES

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

François GIBERT à Cathy Corinne GIRARDIN, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Jérôme BALOGE

#### **Titulaires absents :**

Yamina BOUDAHMANI, Christine HYPEAU, Nicolas ROBIN, Céline VALEZE

#### **Titulaire absent excusé :**

Rabah LAICHOOR

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200616-C01-06-2020-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2020  
Date de réception préfecture : 23/06/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 JUIN 2020

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE D'AIDES AUX ENTREPRISES**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Dans sa volonté de clarifier la répartition des compétences entre les collectivités territoriales, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation Territoriale de la République (NoTRe) a confié à la Région l'essentiel de la responsabilité du développement économique. La Région doit désormais coordonner l'action des collectivités territoriales et plus généralement des acteurs publics au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides aux entreprises applicables sur son territoire et autoriser les collectivités territoriales, en particulier les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à attribuer ces aides.

Le SRDEII a été adopté le 19 décembre 2016 et un règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises le 7 février 2017. Il est organisé selon les 9 orientations stratégiques du SRDEII. Il décrit par orientation les enjeux et les objectifs et les traduit en dispositifs.

Le code général des collectivités territoriales pose le principe de la compatibilité du Règlement d'Intervention des communautés d'agglomérations avec les orientations du SRDEII.

Il attribue à la Région la compétence pour définir les régimes d'aides aux entreprises et demande le conventionnement de ces collectivités avec la Région pour autoriser leurs interventions.

La pandémie liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de Niort Agglo.

En effet, les mesures prises par le gouvernement relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ont limité la possibilité d'ouverture de la plupart des commerces et réglementé les déplacements de la population.

Ces mesures, prises pour lutter contre la propagation du virus, entraînent de lourdes conséquences sur l'activité économique et financière de toutes les entreprises du territoire de Niort Agglo.

Face à cette situation préoccupante, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et Niort Agglo ont décidé de réagir en urgence en mobilisant tout moyen utile pour limiter les impacts économiques négatifs sur leurs territoires respectifs.

A ce titre, Niort Agglo apporte son soutien financier aux entreprises de proximité qui font le tissu économique de son territoire.

Il s'agit d'accompagner prioritairement les commerces et les entreprises de proximité, les entreprises et associations du secteur de la restauration, de l'hôtellerie, du tourisme et de l'événementiel qui seraient insuffisamment aidés par les dispositifs d'aides nationaux et régionaux existants. Les jeunes entreprises créées depuis moins d'un an sont prises en compte également.

L'objectif de la présente délibération est de signer la convention SRDEII entre Niort Agglo et la Région permettant ainsi de mettre en œuvre, sur le territoire de Niort Agglo, 3 nouveaux dispositifs d'aides d'urgence aux entreprises impactées par la crise COVID 19 afin de maintenir le tissu économique local en l'aidant à passer la période de crise puis à accompagner la reprise d'activité et le développement dans un contexte socio-économique en pleine évolution :

- Participation aux fonds de prêts de solidarité et de proximité pour les TPE aux cotés de la Région et de la Banque des Territoires
  - Fonds doté de 250 K€
  - Financement du besoin de trésorerie
  - Prêts publics de 5 000 à 15 000€ à taux 0% sans garantie, dédiés commerces, artisanat, services de proximité (TPE – 10 salariés et associations employeuses – 50 salariés) sur 4 ans avec différé d'amortissement de 12 mois possible
  - Participation de Niort Agglo à hauteur de 2€ par habitant
  - Gestion et instruction par la Plateforme d'Initiative locale Deux-Sèvres Initiative
  
- Création d'un fonds de soutien de proximité Niort Agglo – COVID 19
  - Fonds doté d'1 M€
  - Financement du besoin de trésorerie
  - Subventions pouvant aller jusqu'à 5 000€, versement en une seule fois, déterminées en fonction du besoin réel de trésorerie du demandeur
  - Entreprises issues du secteur « Café Hôtel Restauration » et du tourisme sans restriction de taille, TPE et associations employeuses (-5 salariés) autres secteurs d'activité
  
- Fonds d'accompagnement pour la reprise économique (modalités restant à définir)
  - Fonds doté d'1,75M€
  - Modalités restant à définir en fonction du contexte de l'après Covid-19 et des demandes de financement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil de valider le projet de convention qui comprend 4 annexes :

- annexe 1 : stratégie communautaire de développement économique ;
- annexe 2 : charte de partenariat économique des communautés d'agglomération et communautés de communes avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- annexe 3 : règlement d'intervention des aides communautaires aux entreprises ;
- annexe 4 : modalités de mise en œuvre des aides aux entreprises.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Niortais relative à la mise en œuvre d'aides aux entreprises,
- Autoriser le Président à signer ladite convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jérôme BALOGÉ**

**Président**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200616-C01-06-2020-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2020  
Date de réception préfecture : 23/06/2020